

# *Atelier Vélo* TXIRRIND'OLA

## PLAIDOYER MUNICIPALES 2020



ATELIER VÉLO TXIRRIND'OLA

# INTRODUCTION

L'Atelier Vélo Txirrind'Ola, est une association loi 1901 créée en 2011 à Bayonne. Forte de ses 1600 adhérents, l'association promeut la démocratisation et l'utilisation du vélo en tant que moyen de transport.



Txirrind'Ola souhaiterait devenir un acteur incontournable aux yeux des élus et des collectivités au sujet de l'utilisation du vélo en ville et de l'installation de nouveaux aménagements cyclables en s'appuyant sur l'expérience et les compétences techniques de ses membres. Selon les résultats de l'enquête de cyclabilité des villes menée par la Fédération des Usagers de la Bicyclette en 2019, Bayonne, Anglet et Biarritz ont respectivement obtenu une évaluation F, F et G (évaluations notées de A+ à G) et sont des

villes où le sentiment d'insécurité à vélo est fort.

Ces résultats expliquent en partie une part modale très faible du vélo au Pays Basque Nord (1 à 2 % selon la saison en 2017). Au vu de la situation climatique qui n'est plus à prouver, des actions concrètes sont nécessaires pour préserver la qualité de vie et la santé des habitants du Pays Basque, où les transports représentent le premier poste d'émission de gaz à effet de serre.

## 5 AXES POUR UN SYSTÈME VÉLO EFFICACE

1. Priorité aux modes de déplacement doux
2. Un réseau cyclable continu et sécurisé
3. Des stationnements vélos adaptés
4. Un réseau entretenu
5. Une promotion du vélo

# 1. PRIORITÉ AUX MODES DE DÉPLACEMENT DOUX

Pour penser la ville comme un lieu de rencontre, il est important de privilégier des modes de déplacement créateurs de lien social, économiques et écologiques et donc de favoriser au mieux les déplacements doux et réduire les modes de déplacements individuels motorisés.

**Il est nécessaire de donner la priorité aux usagers dans l'ordre suivant : aux piétons, aux cyclistes, aux transports en commun et en dernier lieu aux véhicules individuels motorisés.**

Cette logique d'aménagement permettra de résoudre de nombreux conflits, notamment entre les modes de déplacement doux, grâce à une prise en considération en amont de ces derniers à l'occasion des études de réfections de voirie.

Vous engagez-vous à respecter systématiquement cet ordre de priorité et de quelle manière envisagez-vous le réajustement du partage de l'espace public ?

## 2. UN RÉSEAU CYCLABLE CONTINU ET SÉCURISÉ

Pour convertir de nouveaux usagers à la pratique du vélo (notamment les enfants, les familles et les seniors), il est essentiel d'avoir un réseau cyclable structurant.

Ce réseau express Réseau Vélo R(Ê)VÉ reliant l'ensemble des points d'intérêts de l'agglomération, sans coupure, séparé du trafic automobile et des piétons, permettrait à n'importe quel concitoyen d'avoir à proximité de chez lui une piste cyclable pour aller au travail, à l'école, chez le boulanger ou à la plage (cf carte ci-dessous).

Ce réseau devrait s'appuyer sur l'expertise des aménageurs hollandais, dont le travail a été condensé dans le document de [Paris en Selle](#).

Selon quel calendrier et de quelle manière envisagez-vous mettre en place un réseau cyclable express (lisible, cohérent, continu et prioritaire) ?



### 3. DES STATIONNEMENTS VÉLOS ADAPTÉS

Un réseau cyclable performant doit également s'accompagner de nombreux stationnements vélos. Pour redynamiser le centre-ville et favoriser l'économie locale, mais également l'accès à la culture et au sport, il est en effet important pour les cyclistes de pouvoir garer facilement leurs véhicules et les prévenir du vol. L'implantation de ces infrastructures doit également permettre une intermodalité efficace (stationnements près des gares par exemple).

Comment envisagez-vous le déploiement d'un parc de stationnements vélo adapté ?

### 4. UN RÉSEAU ENTRETENU

Pour garantir dans le temps un réseau cyclable efficace, une agglomération doit allouer des moyens appropriés. En effet, les vélos étant plus sujets aux crevaisons et aux chutes, un soin particulier doit être apporté à l'entretien des aménagements cyclables.

Des équipes dédiées et du matériel adapté sont indispensables à l'entretien des infrastructures vélo.

Quels moyens humains et matériels vous engagez-vous à mettre en place et quel budget sera strictement alloué à l'entretien du réseau cyclable ?

## 5. UNE PROMOTION DU VÉLO

### a. La formation et la sensibilisation des professionnels

D'une part, afin de faire respecter les droits et les devoirs de l'ensemble des usagers de la voirie, les forces de l'ordre doivent être sensibilisées aux problématiques rencontrées par les cyclistes en ville et formées aux spécificités du code de la route les concernant : respect des SAS vélo, des pistes et des bandes cyclables, des distances de sécurité etc.

D'autre part, sachant que près du tiers des accidents mortels à vélo implique des poids lourds en agglomération (analyse de l'accidentalité des cyclistes 2011 de la base VOIESUR du CEREMA), il est indispensable de sensibiliser les chauffeurs de transport en commun au respect des usagers vulnérables : règles de sécurité, aménagements spécifiques, etc.

Qu'allez-vous mettre en place pour faire respecter les droits des usagers les plus vulnérables ? Quelles mesures avez-vous l'intention de mettre en application pour encourager les entreprises de transports en commun à sensibiliser leurs employés ?

### b. L'éducation et la sensibilisation au vélo pour tous

L'apprentissage du vélo doit démarrer au plus jeune âge afin que les jeunes maîtrisent la pratique autonome et en sécurité du vélo dès l'entrée au collège. Pour cela, il est indispensable de permettre le déploiement du programme national Savoir Rouler à Vélo dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60 % et la sensibilisation à 100 %.

Cet apprentissage doit aussi concerner les adultes qui ne maîtrisent pas la pratique du vélo et ceux se sentant en insécurité à vélo en ville, comme le fait déjà l'atelier vélo Txirrind'Ola. Il s'agit enfin de sensibiliser l'ensemble des habitants de l'agglomération au code de la route et au respect des usagers les plus vulnérables dans l'espace public.

De quelle manière permettrez-vous aux jeunes d'apprendre à circuler à vélo en ville avant leur entrée au collège grâce à des encadrants formés à la mobilité vélo ? Par ailleurs, comment soutiendrez-vous les associations locales d'usagers de la bicyclette pour leur permettre de proposer des séances d'éducation à la mobilité vélo, y compris auprès des adultes et des publics aux besoins plus spécifiques (salariés, chômeurs, retraités, handicapés...) ?

### c. Une incitation aux déplacements domicile - travail à vélo

Depuis sa mise en application, la loi LOM offre la possibilité aux entreprises et aux administrations d'attribuer à leurs salariés un forfait mobilités durables et une prime vélo (ou co-voiturage) défiscalisée jusqu'à 400 € par an.

Si cela n'est pas déjà mis en œuvre dans votre commune, proposerez-vous cette prime à vos agents ? Quelles actions conduirez-vous pour inciter les entreprises de votre commune à l'instituer pour leur personnel et, de façon plus générale, à mettre en place des plans de déplacement d'entreprise ?

### d. Le lancement d'un plan de communication et de sensibilisation

Il est important d'éduquer l'ensemble des usagers au respect mutuel et aux nouvelles dispositions du code de la route, spécifiques au vélo, de lutter contre les idées reçues et de faire la promotion du vélo et de tous ses avantages (santé, environnement, rapidité, etc.).

Comment envisagerez-vous de telles actions de communication dans votre commune ?

Nous attendons vos réponses à notre plaidoyer sur l'outil en ligne de la FUB disponible [ici](https://municipales2020.parlons-velo.fr/liste) pour Bayonne, Anglet et Biarritz :  
<https://municipales2020.parlons-velo.fr/liste>

Pour les autres communes, Txirrind'Ola publiera vos engagements.

**Nous contacter** : [dites-le@txirrindola.org](mailto:dites-le@txirrindola.org)